

Gérard Daigne, avec Guy Rocher (éds),  
Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal,  
Presses de l'Université de Montréal, 1992.

## Chapitre 9 | Inégalités et pauvreté : la fin d'un rêve?

*Simon Langlois*

Nous présentons dans ce chapitre une brève analyse de l'évolution des inégalités sociales et de la pauvreté au Québec depuis le début des années soixante. La perspective temporelle adoptée ici comporte deux avantages sur la seule lecture transversale de la situation contemporaine. Elle permet d'abord de voir s'il y a augmentation ou réduction des inégalités ou de la pauvreté. La part de l'ensemble des revenus qui sont attribués au quintile inférieur de la population va-t-elle en croissant, ou décroît-elle au contraire? Mais la perspective longitudinale rend aussi possible l'analyse des nouvelles formes d'inégalités et de pauvreté qui sont apparues au cours de la période. Ainsi, les nombreux changements qui ont touché l'institution de la famille ne sont pas sans lien avec la transformation des formes de pauvreté et avec l'apparition de nouveaux types d'inégalités.

L'examen de l'évolution des inégalités et de la pauvreté a permis de mettre en évidence un trait qui leur est commun, l'apparition d'un important effet de génération, qui semble être le clivage social principal à émerger dans le Québec contemporain, comme ailleurs dans le monde occidental. Nous lui accorderons une attention spéciale, avant de conclure en dégageant les enjeux et les perspectives<sup>1</sup>.

## Les formes changeantes d'inégalités

Il faut d'abord caractériser l'ensemble de la distribution des revenus des individus et des familles. Les revenus bruts avant les transferts de l'État sont très inégalement répartis entre les familles, et ils le sont encore davantage dans le groupe des personnes seules. Quel a été l'effet dans le temps des deux principales mesures de redistribution, les paiements de transferts et l'impôt sur le revenu? Globalement, ces deux mesures ont réduit un peu plus chaque année l'inégalité observée dans la distribution des revenus monétaires disponibles en modifiant surtout la part perçue dans les deux quintiles extrêmes : les unités à bas revenus augmentent leur part de l'ensemble des revenus à cause des paiements de transferts et les unités à hauts revenus voient diminuer la leur de façon importante à cause de l'impôt. Mais cette tendance à la réduction des inégalités s'est arrêtée avec l'avènement de la crise économique du début des années quatre-vingt, l'inégalité relative étant assez stable durant la décennie. L'étude de plusieurs mesures des inégalités socio-économiques indique qu'un renversement de tendances est apparu au début des années quatre-vingt-dix, marquant cette fois une reprise de l'augmentation des inégalités.

Les coefficients de Gini mesurant l'inégalité dans la répartition des revenus après impôts des familles ont diminué entre 1971 et 1981, pour ensuite augmenter après 1984. Cette remontée des coefficients des inégalités des revenus après impôts incluant les paiements de transferts est cependant plus faible que celle qui caractérise la mesure des inégalités de revenus avant les transferts. Ce résultat signifie que les politiques de redistribution des revenus, si elles n'ont pu continuer à réduire les inégalités réelles après 1981 comme ce fut le cas auparavant, ont par contre réussi à contrer en bonne partie une augmentation de l'inégalité des revenus bruts qui, après de nombreuses années de lente diminution, s'était accentuée à partir de l'année 1982. En résumé, les deux principales mesures de redistribution du revenu ont eu un effet réel sur les inégalités socio-économiques depuis quinze ans. Elles ont contribué à les faire diminuer entre 1971 et 1981 et elles ont en quelque sorte neutralisé après 1982 l'augmentation des inégalités. « Ainsi, selon certains, l'effet des transferts et de la fiscalité aurait essentiellement été de combattre l'inégalité croissante des revenus privés. » (Fortin, 1980, p. 202.) Mais un changement majeur s'est produit à la fin des années quatre-vingt : tout se passe comme si l'intervention gouvernementale ne parvenait plus à neutraliser la hausse des inégalités de revenus observable dans l'ensemble de la société.

Durant les années cinquante et soixante, l'inégalité entre les familles a diminué plus vite que l'inégalité entre les personnes seules, notamment

à cause de l'augmentation du taux de participation des femmes mariées au marché du travail : « le résultat net de la plus grande participation des femmes mariées à la population active sur la distribution du revenu [...] a été de faire baisser le taux d'inégalité » (MacLeod et Horner, 1980, p. 12). Mais depuis le début des années soixante-dix, l'inégalité de revenu entre les personnes seules diminue plus vite que celle qui est observée dans les familles, surtout à cause des paiements de transferts aux personnes âgées et, dans une moindre mesure, à cause de l'impôt sur le revenu. Ainsi, les coefficients de Gini sont passés de 0,433 à 0,360 en quinze ans dans ce groupe. On notera que la tendance à une réduction des inégalités entre les personnes seules a continué à se manifester durant les années de récession économique, mais le rythme de la diminution a ralenti après 1982.

La relative stabilité de la répartition des revenus sur une longue période ne signifie pas que les individus conservent la même position socio-économique tout au long de leur vie. Une structure de la distribution des revenus relativement stable peut être compatible avec une assez grande mobilité de la situation économique des individus ou des familles. Ainsi, le chômage peut réduire considérablement le revenu d'un ménage pendant quelque temps; l'entrée sur le marché du travail d'un conjoint haussera le revenu; les promotions et l'avancement dans la carrière entraînent une augmentation des revenus, tandis que la retraite marque la plupart du temps une diminution de ces derniers. Une étude de Statistique Canada a cherché à estimer la mobilité économique des individus à partir de leurs déclarations d'impôts des années 1978 et 1983. Les revenus personnels d'un échantillon de 88 032 personnes du Québec ont été classés en quintiles en 1978, puis ventilés à l'intérieur des catégories de revenus observées cinq ans plus tard (Bédard, 1985). Au total, un peu plus de la moitié des individus (54,6 %) occupe la même position relativement aux autres cinq ans après la première mesure, ce qui implique une assez forte mobilité du revenu personnel. Environ le quart des personnes (24 %) ont amélioré leur situation et 21,4 % ont connu une détérioration (Bédard, 1986). Les plus riches maintiennent mieux que les autres leur position économique d'une période à l'autre et une forte proportion des bas revenus (62,6 %) restent dans cette catégorie. La mobilité des revenus personnels est plus marquée dans les classes intermédiaires (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quintiles), la proportion des individus connaissant une diminution de revenus étant plus forte que celle des personnes réussissant à améliorer leur situation économique. Enfin, environ le tiers des personnes dans le quintile inférieur ont quitté ce groupe cinq ans après la première année.

La période 1960-1990 n'a pas seulement été marquée par de profonds changements dans les statuts sociaux au sens traditionnel du

terme : montée des classes moyennes et de la bourgeoisie d'affaires francophone ou accentuation des statuts précaires. Elle a aussi été caractérisée par le changement dans les genres de vie traditionnels. Le travail salarié des épouses a bouleversé la logique traditionnelle de la stratification sociale et de l'allocation des statuts sociaux. Il n'est plus justifié de payer des salaires plus élevés aux hommes qu'aux femmes parce qu'ils sont les principaux soutiens de famille. Le principe de l'égalité des taux de rémunération pour un travail équivalent a remplacé le principe du salaire familial, encore en vigueur lorsque la Révolution tranquille s'est amorcée. D'abord salaire d'appoint, le revenu des femmes mariées est vite devenu une composante essentielle et permanente du revenu familial, créant ainsi une nouvelle source de différences entre ménages à deux revenus et ménages à un seul revenu. Or, cet écart s'est agrandi encore depuis dix ans, le revenu familial augmentant plus vite que le revenu individuel. La place occupée par la famille dans la société ne dépend donc plus seulement du travail d'une seule personne. Les événements qui marquent les modes de vie, notamment la rupture de l'union, causent maintenant des difficultés qui peuvent être aussi accentuées que celles qui tirent leur source du marché du travail, comme la perte d'emploi. Le divorce, la rupture de l'union ou le manquement des pères à subvenir aux besoins des enfants après la séparation sont aussi des facteurs à la source d'inégalités.

Considérons maintenant l'évolution des inégalités sous un autre angle, celui des effets d'agrégation. Depuis vingt-cinq ans, les inégalités dans la distribution des revenus ont eu tendance à diminuer au sein de groupes homogènes de ménages (personnes seules, familles à un revenu ou familles à deux revenus). La diminution a été cependant inégale d'un groupe à l'autre. Ainsi, les familles à deux revenus ont connu une réduction plus marquée que les autres types de familles ou de ménages non familiaux. Le travail des femmes a donc favorisé une plus grande égalité entre les familles à deux revenus. Mais le revenu que les femmes ont tiré de leur travail salarié, en s'ajoutant à celui du mari, a eu une conséquence inattendue : celle de créer une distance plus grande entre les familles à double revenu et les autres types de familles qui n'ont pu compter sur deux sources de revenus.

Le mode de vie familiale lui-même a connu d'importantes transformations durant la dernière décennie, comme en témoigne la montée du divorce et du nombre des familles monoparentales, celles-ci étant le plus souvent dirigées par une femme. Bien plus, la majorité de ces femmes chefs de famille sont sans emploi, dépendantes de l'aide sociale ou de pensions alimentaires souvent aléatoires. Pendant que les familles à double revenu voyaient leur niveau de vie réel augmenter, les familles

monoparentales faisaient face à une diminution importante, d'où un écart grandissant entre ces deux types de ménages. Les transformations dans les genres de vie et les types de ménages ont donc eu un important effet sur les inégalités qui peut être résumé ainsi : les inégalités intra-groupes diminuent, mais les inégalités intergroupes augmentent. Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre des ménages qui ont les revenus les plus faibles, surtout les personnes seules et les familles monoparentales. La distance qui sépare ces dernières des autres familles ou ménages ne cesse de s'agrandir, ce qui permet d'avancer que les changements démographiques et les changements dans les types de ménages ont contribué à accroître l'inégalité des revenus entre les unités dans les deux dernières décennies. Comme ces changements se sont considérablement accentués durant les années quatre-vingt, ils expliquent, en bonne partie, le renversement de tendances qui caractérisent les inégalités.

Les auteurs d'une importante recherche sur la mobilité sociale au Canada signalent, avec un certain étonnement, dans la conclusion de leur ouvrage, qu'on a réussi à réduire de façon considérable les inégalités entre francophones et anglophones en une vingtaine d'années, mais qu'on est loin d'être parvenu à un aussi bon résultat pour ce qui est des inégalités entre hommes et femmes (Boyd *et al.*, 1985). Plusieurs indicateurs montrent de nets progrès, mais les écarts entre les deux sexes restent importants : le taux de participation des femmes au marché du travail a augmenté, mais une proportion importante d'entre elles travaille à temps partiel; l'écart de salaire entre hommes et femmes se réduit, mais il reste élevé; les femmes ont encore peu accès aux postes de pouvoir dans les entreprises, mais elles y accèdent davantage depuis la fin des années quatre-vingt.

Les femmes sont maintenant plus présentes dans les affaires, les professions, les postes de cadres intermédiaires. Cet élargissement de l'éventail des emplois et l'accès d'un certain nombre de femmes à des positions plus élevées dans la hiérarchie des occupations, et par conséquent à un statut social plus élevé, ont cependant tendance à créer davantage d'inégalités entre les femmes elles-mêmes. Celles-ci deviennent de plus en plus inégales entre elles sur divers plans : les revenus personnels, le statut social, le niveau de vie, l'accès aux postes de prestige et de pouvoir. Au fur et à mesure qu'elles seront moins concentrées dans des ghettos d'emplois féminisés, elles tendront à ressembler aux hommes, qui sont eux-mêmes fortement inégaux entre eux.

Cependant, il est permis d'avancer que les femmes connaissent en ce moment des situations plus contrastées, plus hétérogènes entre elles que les hommes, parce que les changements observables dans la con-

dition féminine les ont touchées de façon inégale. Ainsi, l'inégalité entre les femmes est davantage prononcée dans les régimes d'emploi, la participation au marché du travail et l'emploi du temps. Très peu d'hommes travaillent à temps partiel après l'âge de 25 ans, alors qu'une femme sur cinq connaît ce régime (et cette proportion progresse depuis 1975). Il y a donc une variance de l'activité professionnelle plus grande chez les femmes et la variance de leurs revenus personnels s'accroît : les femmes qui accèdent aux positions les plus élevées ou qui travaillent à temps plein retirent des salaires plus élevés, ce qui les éloigne davantage du groupe des femmes travaillant à temps partiel ou œuvrant dans les secteurs d'emploi féminisés et moins rémunérés; surtout, cela les éloigne bien davantage des femmes, encore très nombreuses, qui sont inactives sur le marché du travail. Les femmes ne participent pas au marché du travail dans la même proportion selon l'âge. Les plus jeunes ont un profil plus continu d'activités et elles interrompent moins fréquemment leur carrière après la venue des enfants. Les femmes plus âgées sont actives en moins forte proportion et elles travaillent plus fréquemment à temps partiel. L'inégalité entre les femmes est aussi plus forte pour ce qui est de l'emploi de leur temps. Dans l'ensemble, elles consacrent plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et au soin des enfants. La double tâche apparaît plus accentuée chez les couples plus âgés que chez les jeunes, car les hommes de ce dernier groupe partagent plus fréquemment avec leur conjointe les tâches domestiques. Les femmes chefs de familles monoparentales doivent consacrer plus de temps aux travaux domestiques et assumer une double tâche, alors que les familles à double revenu ont fréquemment recours à des services extérieurs.

Le patrimoine total, qui comprend la valeur estimée nette de la résidence principale et de la maison de campagne, les valeurs mobilières et immobilières nettes et l'épargne accumulée, est réparti de façon beaucoup plus inégale que le revenu annuel. La moitié environ de la richesse des familles et des personnes seules est possédée par 10 % de la population. Les coefficients de Gini caractérisant la distribution du patrimoine sont presque deux fois plus élevés que ceux qui représentent la distribution des revenus (Oja, 1987). L'inégalité dans la distribution du patrimoine a eu tendance à régresser quelque peu entre 1970 et 1984, la part des déciles médians ayant tendance à augmenter et celle des plus riches à diminuer. On notera que la diminution de l'inégalité profite ici aux classes moyennes, qui augmentent leur part du patrimoine total, et non aux classes plus pauvres, contrairement à ce qui se passe pour les revenus (Oja, 1987, p. 8).

On peut aussi analyser la distribution du patrimoine en fonction du revenu courant des ménages. Selon cette approche, l'inégalité dans la

répartition du patrimoine a augmenté, car les ménages (familles et personnes seules) qui ont les revenus les moins élevés ont vu leur part du patrimoine diminuer, ce qu'Oja (1987, p. 8) explique ainsi :

Ces variations semblent être imputables à la part des personnes âgées dont le classement est différent selon ces deux échelles. Ainsi, lorsqu'elles sont classées selon le revenu, les personnes âgées occupent habituellement une position inférieure à celle qu'elles ont dans le classement selon le patrimoine. Mais du point de vue du revenu, la position relative des personnes âgées s'est améliorée avec le temps, un nombre important d'entre elles ayant quitté le premier quintile de revenu où des unités familiales plus jeunes les ont remplacées. Le fait que la part du patrimoine dans le quintile inférieur de revenu a diminué est clairement lié à ce phénomène.

Comme pour le revenu, la distribution du patrimoine total est davantage inégale dans le groupe des personnes seules que dans le groupe des familles.

Les biens matériels, y compris le logement, sont répartis plus également que les avoirs financiers (Oja, 1987, p. 10). L'automobile est le bien qui est le mieux réparti entre les ménages, mais on note une tendance nette à une augmentation de l'inégalité dans la répartition de ce dernier bien. Cette tendance tient probablement à l'avènement de la deuxième voiture dans les ménages les mieux nantis et à l'achat de voitures plus luxueuses dans ce groupe. Les avoirs financiers sont presque monopolisés par les ménages les plus riches formant le quintile supérieur. D'après Osberg (1981 et 1988), l'inégalité observée dans la distribution des avoirs liquides et financiers est probablement encore plus grande, pour deux raisons; d'abord, parce que les données à partir desquelles le patrimoine des ménages est estimé ne tiennent pas compte des avoirs qui sont entre les mains des grandes familles, avoirs qui sont importants au Canada et au Québec. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, un nombre élevé d'entreprises sont contrôlées par des individus et des familles au Québec et au Canada. Pour Osberg, il faut aussi distinguer les avoirs financiers monnayables des biens durables et des investissements productifs (ferme, petit commerce), qui sont nécessaires à l'emploi de leurs propriétaires et dont ils ne peuvent disposer à leur guise. Si l'on exclut ces biens du patrimoine, l'inégalité de la répartition des avoirs paraîtra encore plus grande, et ces derniers seront davantage concentrés.

### **Plus de pauvres dans un pays plus riche**

Au sens strict du terme, la pauvreté décrit l'incapacité de satisfaire les besoins de base, besoins que l'on peut définir de deux façons. Selon la première perspective, on parlera de besoins de subsistance pour carac-

tériser les biens et les services minimums qui sont nécessaires à la survie physique. Cette approche normative de la pauvreté a consisté à déterminer un panier de base susceptible de satisfaire les besoins fondamentaux. Mais au fil des années, on a donné une extension plus grande à cette notion, afin de tenir compte des dépenses essentielles au bon fonctionnement en société. Produit de luxe il y a quelques décennies, le téléphone fait maintenant partie de ce panier de base. La seconde approche définit la pauvreté en termes relatifs, dans la foulée de Simmel, pour qui la pauvreté est d'abord l'impossibilité de satisfaire les besoins jugés nécessaires dans une classe sociale donnée. Dans cette seconde perspective, la détermination de la pauvreté tient compte de la richesse relative d'une société à un moment donné. Seront considérées comme pauvres les personnes ou les familles qui ne peuvent pas obtenir le minimum qui correspond à un niveau de vie décent dans une société donnée.

Opératoirement, il existe un grand nombre de mesures de la pauvreté. Les seuils mixtes sont sans doute les plus fiables, car ils tiennent compte des aspects normatifs et relatifs dégagés plus haut. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser en détail la mécanique de la construction de ces seuils<sup>2</sup>. Statistique Canada ne mesure pas la pauvreté, car cet organisme cherche plutôt à déterminer un seuil de faibles revenus, ce qui est bien différent, seuil qui est souvent appelé, par extension, seuil de pauvreté. La proportion des familles sous le seuil de faible revenu (base 1969) a beaucoup diminué durant les années soixante-dix, baissant de moitié en dix ans (de 24,2 % en 1969 à 11,3 % en 1980). Cette tendance à la baisse de la proportion des familles vivant sous le seuil de faible revenu s'est arrêtée en 1982, année qui marqua le début d'une tendance à la hausse. La proportion des personnes seules vivant sous le seuil de faible revenu a diminué un peu moins vite que celle des familles durant les années soixante-dix et elle a augmenté quelque peu lors de la récession économique de 1982. Le nombre de personnes vivant dans un ménage sous le seuil de faible revenu est fort élevé au Québec. Si nous prenons le seuil de 1978, afin de tenir compte des changements observables dans l'évolution des revenus et des changements dans les habitudes de consommation, la proportion totale des personnes à faible revenu aurait tendance à augmenter : de 17,6 % en 1979 à 18,1 % en 1986, soit 1 192 000 personnes cette année-là. Sur cette base, un peu moins d'une personne sur cinq dans l'ensemble de la population du Québec pourrait être classée comme étant sous le seuil de faible revenu.

Le trait le plus marquant de l'évolution de la pauvreté depuis 1960 est sans doute l'importante augmentation observée chez les jeunes. La proportion des familles ayant un chef âgé de 65 ans ou plus sous le seuil de faible revenu a diminué considérablement depuis quinze ans, passant

de 34,7 % à 15,6 % en 1986, alors que l'inverse s'est produit dans les jeunes familles dont la proportion a beaucoup augmenté dans le groupement des faibles revenus, surtout après 1981. Les données les plus récentes indiquent une réduction de la proportion des jeunes familles pauvres qui reste cependant à un niveau nettement plus élevé que dans les autres groupes d'âge. Chez les personnes seules, la régression de la proportion des personnes à faible revenu âgées de 65 ans et plus a été elle aussi marquée, même durant les années quatre-vingt; la proportion des jeunes a augmenté, surtout après 1981, et elle se maintient à un niveau très élevé depuis 1982 (entre 55 % et 60 %). Il y a donc un déplacement très net de la structure d'âge chez les pauvres depuis un quart de siècle. Le revenu net des personnes âgées a augmenté de façon sensible durant les années soixante-dix, réduisant ainsi la proportion des pauvres dans ce groupe. Le supplément de revenu garanti a été instauré en 1967, en complément de la pension de la Sécurité de la vieillesse, pour les plus démunis, et l'allocation au conjoint âgé de 60 à 64 ans a été mise en place en 1975. De plus, le nombre de retraités qui bénéficient du régime public de rentes a augmenté durant la période. Une proportion importante des personnes âgées bénéficient de revenus tirés de leur patrimoine. Par contre, les revenus des jeunes n'ont pas suivi la même tendance. Le chômage les a frappés durement après 1975, et surtout dans les années quatre-vingt; les programmes de soutien du revenu — principalement l'aide sociale — sont moins généreux à leur endroit, surtout pour les jeunes âgés de moins de trente ans (Gauthier, 1988). Enfin, les jeunes n'ont pas encore acquis un patrimoine qui pourrait éventuellement leur rapporter un revenu.

Les familles dirigées par les femmes, notamment les familles monoparentales, sont plus exposées à la pauvreté que les autres, selon le Conseil national du bien-être social (1987, p. 7) :

Le pourcentage de familles à faible revenu dirigées par une femme a sensiblement augmenté au cours des 25 dernières années. [...] En 1961, 13,2 % seulement des familles pauvres étaient dirigées par une femme; le pourcentage grimpe à 16,6 % en 1969, à 35,4 % en 1980 et à 36,5 % en 1985. C'est en grande partie l'augmentation marquée du nombre de familles monoparentales [...] qui explique cette tendance. Dans le groupe des personnes vivant seules, la situation des femmes âgées de 65 ans et plus s'est améliorée moins rapidement que celle des hommes depuis quinze ans.

En effet, sept personnes âgées pauvres sur dix sont des femmes. Et les femmes représentent 82,7 % des personnes seules âgées à faible revenu.

La proportion plus élevée de femmes pauvres chez les retraités s'explique aussi par le fait que la plupart d'entre elles n'ont pas accès aux régimes de retraite et aux bénéfices que retirent les personnes actives qui cessent d'occuper un emploi.

Parallèlement à la diminution de la proportion des ménages à faible revenu notée plus haut, on observe que la pauvreté est plus visible et plus concentrée dans certains quartiers de Montréal et de Québec, principalement au centre-ville. Le nombre des itinérants et des individus sans abri a augmenté de façon importante durant les années quatre-vingt (Roy, 1987). Plusieurs d'entre eux sont d'ex-patients des hôpitaux psychiatriques qui ont quitté ces institutions dans le cadre des politiques de désinstitutionnalisation. Se retrouvent aussi dans ce groupe des jeunes, des personnes droguées, des personnes isolées et coupées de toutes attaches familiales ou autres. Des refuges spéciaux et des soupes populaires ont été organisés pour leur offrir, le plus souvent sans l'aide de l'État, la nourriture et le gîte quotidiens. Cette proportion croissante de marginaux et de sans-abri échappe en quelque sorte au système de protection mis en place par l'État au fil des ans depuis les années soixante; le fait de vivre « seuls dans la rue », pour reprendre le titre du livre de Roy, et sans-abri rend aussi ces pauvres et ces marginaux plus visibles.

Il y a en fait deux types de pauvreté : celle qui est transitoire et celle qui est chronique. Durant les années soixante-dix, on a découvert aux États-Unis que la pauvreté était en bonne partie transitoire, puisqu'une proportion importante des pauvres ne l'étaient plus après quelques années, même si le taux total de pauvreté semblait devenir par ailleurs assez stable (Duncan *et al.*, 1984). Sur une certaine période, une partie des anciens pauvres étaient en fait remplacés par de nouveaux, d'où le caractère transitoire du phénomène. Une analyse récente des données de la célèbre enquête PSID aux États-Unis a montré que la pauvreté transitoire observée durant les années soixante et soixante-dix serait en nette régression et que la pauvreté était de plus en plus chronique, ces pauvres constituant en quelque sorte une véritable *underclass*, une culture de la pauvreté (Devine, Plumkett et Wright, 1992). Cette nouvelle classe de pauvres, dont l'importance irait grandissante dans ce pays, est caractérisée par le chômage chronique, la faiblesse des revenus et l'isolement social. Ces pauvres se retrouvent entre eux, le plus souvent dans les centres-villes ou dans des quartiers périphériques, d'où l'émergence d'une véritable géographie de la pauvreté, celle-ci devenant même un mode de vie qui se transmet d'une génération à l'autre.

En est-il ainsi au Québec? La tendance n'est pas aussi accentuée qu'aux États-Unis, mais elle est bien présente. La pauvreté tend aussi à se concentrer dans un espace donné, et on observe en particulier un clivage de plus en plus marqué entre les régions périphériques et les centres urbains, qui a été mis en évidence par Côté (1991) et par le Conseil des affaires sociales du Québec. Plusieurs recherches et plusieurs

indices donnent à penser que la pauvreté chronique, en tant que mode de vie qui se transmet, serait à la hausse au Québec. Mais seule une véritable enquête longitudinale par panel, sur le modèle de l'enquête américaine citée ci-dessus, permettrait de répondre avec précision à la question posée.

### Un effet de génération

On observe depuis au moins une décennie un clivage de plus en plus prononcé entre les générations. La situation relative des jeunes dans la société s'est détériorée — on l'a rappelé plus haut — pendant que celle des adultes d'âge mûr s'est améliorée. C'est probablement là le trait le plus marquant qui ressort d'une analyse des données sur la pauvreté et les inégalités durant les années quatre-vingt. Les jeunes travailleurs, ceux qui sont âgés de moins de trente-cinq ans, reçoivent depuis 1980 des revenus de travail relatifs en diminution, comparés aux revenus des personnes âgées de 45 ans et plus. Les jeunes qui travaillent à temps plein ont plus souvent que les autres accès à des emplois précaires, sans protection sociale et fréquemment sans avantages sociaux. Une part importante d'entre eux se retrouvent dans une sorte de marché du travail parallèle, tantôt à l'ombre des travailleurs réguliers, tantôt dans des entreprises éphémères, sans possibilité de planifier l'avenir.

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à travailler parallèlement à leurs études à temps plein. Environ le tiers des étudiants inscrits à temps plein font aussi en même temps partie de la main-d'œuvre active, et cette proportion a augmenté de façon significative depuis 1980. Ces jeunes étudiants constituent une sorte de tampon sur le marché du travail. Ils occupaient, au début des années quatre-vingt-dix, plus de 40 % de tous les emplois à temps partiel, le plus souvent dans les services. Les entreprises y trouvent avantage, parce qu'elles ont ainsi accès à une main-d'œuvre flexible; les étudiants peuvent, quant à eux, augmenter leurs revenus, notamment pour maintenir à un niveau élevé leur consommation de biens et de services.

L'accumulation du patrimoine, enfin, accentue encore ces différences entre groupes d'âge. Épargne, propriétés, investissements, caisses de retraite : les éléments du patrimoine sont très inégalement répartis, non seulement entre les gens qui les possèdent mais surtout entre les groupes d'âge, étant fortement concentrés à la fin du cycle de vie. Voilà encore un autre aspect, fort peu étudié dans les travaux des spécialistes, qui contribue à accentuer les inégalités entre générations.

On objectera que toutes ces statistiques décrivent un effet de l'âge, qui se corrigera par la suite. À d'autres époques, les jeunes ont connu

eux aussi une situation désavantagée, qui s'est améliorée à mesure qu'ils vieillissaient. Or, l'observation des dix ou quinze dernières années montre qu'il n'y a pas ici seulement un effet de l'âge. Il y a aussi un effet de génération : en vieillissant, les jeunes obtiennent *moins* que les cohortes précédentes au même âge. Cette tendance caractérise ce qui se passe jusqu'à trente-cinq ans au moins. Seul l'avenir dira si cet effet de génération se maintiendra au-delà de ce groupe d'âge.

### Enjeux et perspectives

Les années soixante ont été portées par le rêve d'une société plus égalitaire et plus juste, dans laquelle la pauvreté et les inégalités continueraient à décroître. Ce rêve s'est en quelque sorte brisé au tournant des années quatre-vingt, marquées par l'essoufflement de la croissance et l'accentuation de la crise fiscale de l'État, sans parler des mutations des genres de vie qui sont venues complexifier la situation. Trois aspects doivent retenir l'attention dans l'analyse de ce rêve brisé.

Il y a d'abord l'effet de génération qui risque d'introduire un véritable clivage entre les groupes d'âge au cours des prochaines années. Si l'égalité des chances entre les classes sociales, puis entre les sexes, a été à l'ordre du jour durant les années soixante et soixante-dix, l'égalité entre les groupes d'âge deviendra sûrement une préoccupation majeure durant la décennie actuelle, si les tendances dégagées plus haut sont justes. Voilà une société qui, de façon plus ou moins systématique, mais malgré tout de façon bien réelle et bien marquée, ne parvient pas à donner aux jeunes la juste place qui leur revient. Pour la première fois dans l'histoire moderne, une génération donnée ne parviendra sans doute pas à vivre mieux que la précédente ou, dit autrement, une génération donnée est placée devant la perspective de connaître globalement une mobilité sociale descendante. Après les conflits sociaux et les tensions entre les sexes, qui se sont succédé des années soixante aux années quatre-vingt-dix, assisterons-nous à l'avènement de conflits entre générations durant les prochaines années? Bien des indices donnent à le penser. Ces conflits et ces tensions à venir ne doivent pas être assimilés aux conflits entre groupes d'âge qui ont caractérisé les années soixante et qui ont surtout porté sur les valeurs et les styles de vie. Ceux qui se dessinent porteront plutôt sur d'autres enjeux — l'emploi, les revenus, les charges sociales, le patrimoine — qui sont au cœur du positionnement social.

Le second aspect a pris beaucoup d'ampleur au fil des ans : il s'agit des mutations dans les genres et les modes de vie. Ceux-ci sont maintenant davantage diversifiés et différenciés, et ils jouent un rôle de plus

en plus important dans la genèse des inégalités. Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent. Nous nous limiterons ici à la principale, qui nous semble être la nécessaire remise en cause de l'universalité de plusieurs programmes sociaux. Celle-ci n'est plus fonctionnelle dans un monde qui a profondément changé. Plusieurs programmes de redistribution du revenu profitent maintenant davantage aux classes moyennes et supérieures, qui retirent depuis 1970 une part grandissante de l'argent redistribué par l'État. Les allocations familiales, pour ne prendre qu'un exemple, ont été mises de l'avant à l'époque où les mères de familles étaient en majorité hors du marché du travail. La famille a bien changé depuis : continuer à donner des allocations aux familles ayant deux revenus élevés n'a plus de sens, alors que trois ou quatre enfants sur dix vivent dans la pauvreté. L'abandon de l'universalité, et son corollaire, la bonification de l'aide aux plus démunis, ne sont-ils pas amplement justifiés dans le contexte nouveau qui a émergé au fil des ans ?

Il y a enfin l'importance croissante de la pauvreté chronique, de la pauvreté comme mode de vie. Plusieurs indices donnent à penser que le nombre de personnes qui demeurent dans l'état de pauvreté va en augmentant, c'est-à-dire que la pauvreté transitoire est en régression. Ce phénomène est lié à la fois aux mutations observables dans les modes de vie, mais il est aussi le résultat de facteurs structureaux comme le sous-développement chronique des régions éloignées ou le dépérissement de certains quartiers dans les centres urbains. On doit aussi repenser la lutte à la pauvreté selon des paramètres nouveaux. Certains économistes misent principalement sur l'emploi comme principal levier d'une politique de lutte à la pauvreté. Fort bien, mais il ne faudra pas négliger d'autres facteurs, comme les mutations dans les modes de vie ou certains aspects dysfonctionnels des politiques sociales.

On se plaît à soutenir que la pauvreté a changé de visage. C'est vrai. Nous avons tenté ici de montrer que les inégalités avaient elles aussi changé de visage et qu'elles présentent maintenant de multiples dimensions nouvelles. Ne serait-il pas temps d'en tirer les conséquences qui s'imposent dans l'élaboration des politiques publiques si l'on veut que le rêve d'une société plus juste revienne à l'ordre du jour et qu'il cesse d'apparaître comme un rêve brisé ?

## Notes

1. Le texte qui suit reprend certaines analyses déjà publiées qui présentent avec plus de détails les données et les sources. Voir en particulier Langlois, 1990a et 1990b.

2. Nous avons analysé en détail tous les seuils de pauvreté existants et toutes les définitions opératoires qui ont été proposées dans un article auquel nous nous permettons de renvoyer (Langlois, 1987).

## Bibliographie

- BÉDARD, M. (1985), *La dynamique du revenu d'emploi de 1967 à 1982 : une étude préliminaire de durée basée sur des données administratives*, Ottawa, Statistique Canada, n° 85-041F.
- BÉDARD, M. (1986), « Mobilité économique mesurée entre 1978 et 1983, à partir du revenu total des particuliers sur le fichier longitudinal de données fiscales de Revenu Canada, Québec et Canada : rapport préliminaire », Montréal, *Congrès de l'ACFAS*, 12-16 mai.
- BOYD, M. et al. (1985), *Aspiration and Achievement : Studies in Mobility and Status Attainment in Canada*, Ottawa, Carleton University Press.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (1987), *Progrès de la lutte contre la pauvreté*, Ottawa, Conseil national du bien-être social.
- CÔTÉ, C. (1991), *Développement des régions : le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi, JCL.
- DEVINE, J.A., M. PLUMKETT et J.D. WRIGHT (1992), « The Chronicity of Poverty : Evidence from The PSID, 1968-1987 », *Social Forces*, vol. 70, n° 3, mars, p. 787-812.
- DUNCAN, G.J. et al. (1984), *Years of Poverty, Years of Plenty*, Survey Research Center, Institute for Social Research, University of Michigan.
- FORTIN, B. (1980), « La sécurité du revenu au Canada : un bilan », dans F. Vaillancourt, (dir.), *La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada*, Ottawa, Commission royale sur l'union économique, p. 173-211.
- FRAPPIER-DESROCHERS, M. (1978), *La répartition des revenus au Québec : analyse des facteurs socio-démographiques de l'inégalité des revenus des familles*, Québec, Office de planification et de développement du Québec.
- GAUTHIER, M. (1988), *Les jeunes chômeurs. Une enquête*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GILLESPIE, I. (1980), *The Redistribution of Income in Canada*, Ottawa, Carleton Library.
- HARP, J. et J.R. HOFLEY (dir.) (1980), *Structured Inequality in Canada*, Toronto, Prentice-Hall.
- HARRISON, A. (1980), « La répartition de la richesse personnelle au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis », dans Conseil Économique du Canada, *Observations sur les revenus au Canada*, Ottawa, p. 413-431.
- LANGLOIS, S. (1987), « Les seuils de pauvreté », dans M. Gauthier (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 199-220.

- LANGLOIS, S. (1990a), « Pauvreté », *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 607-614.
- LANGLOIS, S. (1990b), « Anciennes et nouvelles formes d'inégalités et de différenciation sociale au Québec », dans F. Dumont (dir.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 81-98.
- LE BOURDAIS, C. et D. ROSE (1986), « Les familles monoparentales et la pauvreté », *Revue internationale d'action communautaire*, automne, p. 181-190.
- LESEMANN, F. (dir.) (1986), *La pauvreté, raison d'État affaire de cœur*, numéro spécial de la *Revue internationale d'action communautaire*, automne.
- LOVE, R. et S. POULIN (1991), « Inégalité du revenu des familles dans les années 80 », *L'observateur économique canadien*, septembre, p. 4.1-4.13.
- MACLEOD, M. et K. HORNER (1980), « Analyse des changements survenus dans la répartition du revenu au Canada dans l'après-guerre », dans Conseil économique du Canada, *Observations sur les revenus au Canada*, Ottawa, p. 3-28.
- MURRAY, C. (1984), *Losing Ground*, New York, Basic Books.
- OJA, G. (1987), *Évolution de la répartition de la richesse au Canada, 1970-1984*, Ottawa, Statistique Canada, juin, cat. 13-588, numéro 1.
- OSBERG, L. (1981), *Economic Inequality in Canada*, Toronto, Butterworths.
- ROSS, D.P. (1980), *Données de base sur la répartition du revenu au Canada*, Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- ROSS, D. (1988), « The Distribution of Wealth and Richness », dans J. Curtis, E. Grabb, N. Guppy et S. Gilbert (dir.), *Social Inequality in Canada: Patterns, Problems, and Policies*, Scarborough, Prentice-Hall Canada Inc., p. 92-96.
- ROY, S. (1988), *Seuls dans la rue. Portrait d'hommes clochards*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin.
- VAILLANCOURT, F. (1980), *La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.
- WOLFSON, M. (1986), « L'équilibre dans le changement. Inégalité du revenu au Canada, 1965-1983 », *Revue statistique du Canada*, mars, p. VI-XXVIII.